

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Christelle THORÉ, Madame Stéphanie MERCIER, Monsieur Nicolas ANDRIEUX, Madame Amanda SABOURDY, Madame Martine POTTIER, Madame Angélique COUTURIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE

Représentés : Madame Christiane GADAUD par Madame Catherine FEVRIER, Monsieur Patrick BENAYOUN par Monsieur René ARNAUD, Madame Marie-Christine BONNETAUD par Madame Christelle THORÉ, Monsieur Laurent THARAUD par Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Alain FONDANECHÉ par Madame Martine POTTIER.

Secrétaire de séance : Madame Monique LE GOFF

AFFAIRES FINANCIERES

1- Décision modificative n°1 – Budget Commune

Le Conseil Municipal :

- adopte la décision modificative n°1, Budget Commune, telle que définie dans le tableau ci-dessous.

INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées 1641 – Emprunts en cours (01)		+ 500,00 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles 2031 – Frais d'étude (90)	- 500,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

2- Décision modificative n°2 – Budget Commune

Le Conseil Municipal :

- adopte la décision modificative n°2, Budget Commune, telle que définie dans le tableau ci-dessous.

FONCTIONNEMENTT

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 67 – Charges Exceptionnelles 6718 – Autres Charges Exceptionnelles sur opérations de gestion (0205)		+ 100,00 €
Chapitre 11 – Charges à caractère général 6068 – Autres matières et fournitures (020)	- 100,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

3- Versement d'une subvention – Budget Annexe CCAS

Le Conseil Municipal :

- autorise le versement d'une subvention de 44 000,00 € au profit du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

4- Versement d'une subvention – Budget Annexe Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal :

- autorise le versement d'une subvention de 160 000,00 € au profit du budget annexe du Restaurant Scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

5- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – Budget Commune

Le Conseil Municipal :

- jusqu'à l'adoption du budget 2021, autorise Monsieur le Maire :
 - o à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux opérations d'ordre et aux restes à réaliser inscrits au budget 2020. *(Toutes les dépenses s'entendent au code fonction 020)*

Affectation	Libellé	Programmation BP 2020+DM	RAR	Ouverture crédits
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2031	Frais d'études	102 830,00 €	42 540,00 €	15 072,50 €
2033	Frais insertion	8 770,00 €	/	2 192,50 €
2051	Concessions et droits similaires	13 267,00 €	/	3 316,75 €
TOTAL CHAPITRE 20		124 867,00 €	42 540,00 €	20 581,75 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2111	Terrains nus	107 291,00 €	6 490,60 €	25 200,10 €
2112	Terrains de voirie	/	/	/
2115	Terrains bâtis	25 150,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €
21311	Hôtel de ville	/	/	/
21312	Bâtiments scolaires	22 039,81 €	10 053,60 €	12 903,81 €
21316	Equipements du cimetière	789 949,16 €	/	/
21318	Autres bâtiments publics	42 233,00 €	5 958,37 €	/
2138	Autres constructions	222 900,00 €	220 900,00 €	87 500,00 €

2152	Installations de voirie	217 224,98 €	6 143,70 €	100 000,00 €
21533	Réseaux câblés	/	/	/
21534	Réseaux d'électrification	16 968,13 €	638,09 €	/
21538	Autres réseaux	50 899,51 €		/
21571	Matériel roulant	195 321,00 €	35 320,92 €	80 000,00 €
2158	Autres installations, matériels..	83 345,00 €	18 091,48 €	20 000,00 €
2182	Matériels de transport	/	/	/
2183	Matériel de bureau et informatique	17 007,00 €	479,88 €	/
2184	Mobilier	14 165,00 €	1 420,30 €	17 500,00 €
2188	Autres immobilisations	19 866,00 €	1 447,00 €	10 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		1 824 359,59 €	331 943,94 €	373 103,91 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS				
2312	Terrains	20 000,00 €		/
2313	Immos en cours construction	2 155 801,00 €	647 080,83 €	377 180,04 €
2315	Immos en cours Ins. Techniques	1 522 665,94 €	365 487,20 €	294 294,69 €
238	Avances versées sur commande d'immobilisations corporelles	/	/	/
TOTAL CHAPITRE 23		3 698 466,94 €	1 012 568,03 €	671 474,73 €

- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

6- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – Budget Annexe Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal :

- jusqu'à l'adoption du budget 2021, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux opérations d'ordre et aux restes à réaliser inscrits au budget 2020

Affectation	Libellé	Programmation BP 2020 + DM	RAR	Ouverture crédits
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2031	Frais d'études	4 300,00 €	/	1 075,00 €
2051	Concessions et droits similaires	/	/	/
TOTAL CHAPITRE 20		4 300,00 €	/	1 075,00 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
21312	Bâtiments scolaires	22 594,67 €	16 998,67 €	1 399,00 €
2158	Autres installations, matériels, outillages	42 808,21 €	2 291,70 €	10 129,13 €
2183	Matériel de bureau et informatique	149,95 €	/	/
2184	Mobilier	1 300,00 €	/	/
2188	Autres immobilisations corporelles	2 600,00 €	/	1 012,49 €
TOTAL CHAPITRE 21		69 452,83 €	19 290,37 €	12 540,62 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS				
2313	Immos en cours construction	0 €	/	0 €
TOTAL CHAPITRE 23		0 €	/	0 €

- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

7- Tarifs municipaux pour l'année 2021

Le Conseil Municipal :

- fixe à compter du 1^{er} janvier 2021 les tarifs municipaux tel qu'il est indiqué en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

8- Construction d'une halle commerçante – Approbation du plan de financement de l'opération

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement détaillant l'ensemble des subventions sollicitées
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 24 voix pour ; 4 abstentions : Madame Martine POTTIER, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Angélique COUTURIER, Monsieur Cyrille PARRE).

9- Concours « Maisons et Fermes Fleuries »

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à délivrer aux lauréats du concours « Maisons et Fermes Fleuries » des bons d'achats à utiliser chez différents commerçants de la Commune
- précise que ces bons d'achats seront pris en charge par le budget principal de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

10- Remboursement indemnité de sinistre

Le Conseil Municipal :

- autorise l'encaissement de l'indemnité de sinistre :
 - d'un montant de 4 233,82 € par SMACL (surtension stade).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

11- Indemnité de Conseil du Receveur Municipal

Le Conseil Municipal :

- décide d'allouer une indemnité annuelle de conseil au taux maximum prévu par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, pendant toute la durée de sa gestion,
- précise que cette indemnité sera attribuée à Madame Céline ALAZARD, Receveur Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

12- Affiliation au centre de remboursement du chèque emploi service universel (CESU) et utilisation comme moyen de paiement pour l'accueil périscolaire

Le Conseil Municipal :

- décide de l'affiliation de la Commune d'Aixe-sur-Vienne au centre de remboursement des CESU (CRCESU) et ainsi accepte les conditions juridiques et financières de remboursement,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette mesure
- accepte à compter du 01 janvier 2021 les CESU préfinancés en qualité de titres de paiement pour l'accueil périscolaire municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

PERSONNEL

1- Création de poste – Service Voirie Propreté Urbaine

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} février 2021.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

2- Instauration du télétravail

Le Conseil Municipal :

- décide d'instaurer le télétravail au sein de la Commune d'Aixe-sur-Vienne à compter du 1^{er} janvier 2021.
- approuve le règlement relatif à l'exercice du télétravail tel qu'annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

3- Ecole municipale de musique – Indemnités d'heures supplémentaires d'enseignement

Vu la circulaire du 17 novembre 1950

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002

Le Conseil Municipal :

- autorise le versement d'heures supplémentaires des personnels d'enseignement artistique (Assistant d'Enseignement Artistique) pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

4- Suppression – Création de poste au sein de l'école municipale de musique

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique, relevant de la catégorie B, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021.
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique, relevant de la catégorie B, à temps non complet (9H00) hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2021. La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 372.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

5- Modification de la durée hebdomadaire de travail

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (30/35^{ième}) à compter du 1^{er} JANVIER 2021
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 1^{er} JANVIER 2021.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

6- Convention de mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes du Val de Vienne – Avenant n°8

Le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n°8 à la convention de mise à disposition d'un Agent communal auprès de la Communauté de Communes du Val de Vienne,
- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne, l'avenant à la convention joint en annexe et ayant pour objet la mise à disposition de personnel communal auprès des services de la Communauté de Communes du Val de Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

7- Mise en œuvre du « Forfait mobilités durables »

Le Conseil Municipal :

- décide de la mise en œuvre du « Forfait mobilités durables » au profit des agents de la Collectivité.
- précise que ce dispositif bénéficie aux fonctionnaires (qu'ils soient titulaires ou stagiaires) ; aux contractuels de droit public ainsi qu'aux contractuels de droit privé employés par la Collectivité
- précise que le versement se fera en une seule fraction sur la paie du mois de janvier de l'année N+1 sur présentation d'une attestation sur l'honneur
- précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

URBANISME

1- Mise en place d'une démarche d'adressage – Dénomination et numérotation de voie communale

Le Conseil Municipal :

- décide de procéder à la dénomination suivante :
 - Résidence Pompadour
- mandate Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir
- dit que l'acquisition des nouvelles plaques de rues ainsi que celles des nouvelles numérotations sera financée par la commune
- précise que cette décision sera notifiée par Monsieur le Maire au service du cadastre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

MARCHES PUBLICS

1- Marché de services n°2017-34556-00351-0000 – Lot n°2 « Assurance des Responsabilités et des Risques annexes » – Avenant n°1

Le Conseil Municipal :

- acte que la prime afférente au marché de la société SMACL ASSURANCES, titulaire du lot susvisé, est donc modifié comme suit : **il passe à 0,224% pour l'année 2021**
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 se rapportant au dit marché

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

2- Marché de services n°2017-34556-00355-0000 – Lot n°6 « Assurance des Prestations Statutaires » – Avenant n°1

Le Conseil Municipal :

- acte que le taux afférent au marché du groupement GRAS SAVOYE / AXA FRANCE, titulaire du lot susvisé, est donc modifié comme suit : **il passe à 7,93% pour l'année 2021. La prime annuelle sera calculée par application de ce taux sur la masse salariale fournie par la collectivité à l'assureur. Elle sera ensuite révisée annuellement dans les conditions prévues au marché**
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 se rapportant au dit marché

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

1- Convention de mise à disposition de locaux – Vannerie Traditionnelle Emmanuel PUYBONNIEUX – Avenant n°7

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à **signer l'avenant n°7** à la convention de mise à disposition de locaux, sis 2 rue Rochefroide 87700 Aix-sur-Vienne (telle que présentée en annexe), avec Monsieur Emmanuel PUYBONNIEUX demeurant 5 rue Lavoisier 87700 Aix-sur-Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

2- Convention de mise à disposition de locaux – Secours Populaire

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'Association « Secours Populaire », la convention de mise à disposition telle que jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

3- Dérogation municipale au principe de repos dominical des salariés des commerces de détail – liste des dimanches 2021

Le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à la liste des cinq dimanches proposée soit les dimanches 30 mai, 05 décembre, 12 décembre, 19 décembre et 26 décembre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

4- Désignation des membres appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent - Modificatif

Le Conseil Municipal :

- arrête la liste des membres qui composent la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent comme suit

Monsieur René ARNAUD, ou son représentant Monsieur Claude MONTIBUS, Président,

Membres titulaires

- Madame Monique LE GOFF
- Monsieur Jean DU BOUCHERON
- Monsieur Yves JASMAIN
- Monsieur Patrice POT
- Monsieur Alain FONDANECHÉ

Membres suppléants

- Monsieur Xavier ABBADIE
- Madame Christiane GADAUD
- **Madame Marie-Annick D'ARDAILLON**
- Madame Béatrice BOTHIER
- Monsieur Cyrille PARRE

- cette délibération annule et remplace la délibération n°2020/98 en date du 1^{er} octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

ANNEXES

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX
VALABLES DU 1er JANVIER au 31 DECEMBRE 2021

CIMETIERE :

Travaux de fossoyage :

TARIF HORS TAXES

↪ Creusement et comblement d'une fosse simple	172,04 €
↪ Creusement et comblement d'une fosse double	283,32 €
↪ Ouverture et fermeture d'un caveau avec tampon	146,29 €
↪ Ouverture et fermeture d'un caveau avec dalle	217,37 €
↪ Redevance pour inhumation (en fosse ou caveau)	107,14 €
↪ Redevance pour exhumation	107,14 €
↪ Redevance pour réduction de corps	73,15 €
↪ Redevance dépose d'urne dans une case ou un caveau	57,69 €

TARIF exonéré de TVA

↪ Location d'un caveau communal (par jour), limité à 6 mois	1,20 €
↪ Concession (le m ²)	159,00 €
↪ Concession cinéraire prix unitaire (2 urnes par case) durée de la concession 30 ans	800,00 €

↪ Consommation d'eau pour la construction ou le nettoyage de sépultures par des Entreprises Taxe forfaitaire par caveau	20,00 €
---	---------

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC :

↪ Stationnement taxis pour l'emplacement	50,00 €
--	---------

VENTE DE TERRE VEGETALE le m3 :

Aixoïis
2,35 € le m3 non livré

Non Aixoïis
4,70 € le m3 non livré

PHOTOCOPIE :

↪ Tarif photocopie A4	0,30 €
↪ Tarif photocopie A3	0,50 €
↪ Tarif télécopie	0,60 €

PISCINE :

Entrée (durant ouverture au Public)

↳ Gratuité enfant - 5 ans	
↳ Entrée enfant + 5 ans – étudiant	2,80 €
↳ Abonnement 5 entrées enfant + 5 ans– étudiant (durée de validité de l'abonnement : un an)	12,50 €
↳ Abonnement 10 entrées enfant + 5 ans – étudiant <i>(y compris gym.volontaire)</i> (durée de validité de l'abonnement : un an)	21,00 €
↳ Entrée adulte	3,70 €
↳ Abonnement 5 entrées adultes (durée de validité de l'abonnement : un an)	16,00 €
↳ Abonnement 10 entrées adulte (durée de validité de l'abonnement : un an)	27,00 €
↳ Entrée des Ecoles Elémentaires et Maternelles :	
↳ de la Communauté de Communes	2,80 €
↳ hors de la Communauté de Communes	3,30 €
↳ Entrée Associations et groupes (à partir de 10)	3,30 €
↳ Leçon de natation, la leçon	5,80 €
↳ Séance d'aquagym	3,50 €
↳ Séance d'aquaboxing	3,50 €
↳ Enseignement de la natation scolaire - tarif groupe	25,00 €
↳ Test Brevet Aptitude à la Natation	3,10 €
↳ Séance Age en mouvement / DIABLIM / Sports Santé	Sans supplément

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET DE MATERIEL

Gratuité totale pour toutes les réunions et Assemblées Générales des associations aixoises (au même titre que les activités régulières) à l'exception des manifestations.

SALLE YVES MONTAND

Caution : 200.00 €

Associations aixoises	50.00 €
Associations non aixoises et entreprises	100.00 €
Forfait journée supplémentaire	10.00 €

RESTAURANT SCOLAIRE

Caution : 350.00 €

	ASSOCIATIONS AIXOISES EXCLUSIVEMENT
Sans cuisine	50.00 €
Forfait technique* redevable également pour les mises à disposition gratuites	30.00 €
Forfait journée supplémentaire	20.00 €

* montage estrade, installation sono...

SALLE ANTOINE BLONDIN

Caution : 200,00 €

6,00 € de l'heure

30,00 € la journée

SALLE JEAN MOUNIER

Caution : 200.00 €

Tarif par jour

Associations aixoises	10.00 €
Associations non aixoises et entreprises	20.00 €

CENTRE JACQUES PREVERT

Caution : 350.00 €

LOCATION DU CENTRE CULTUREL J. PREVERT	ORGANISATION DE MANIFESTATION		
	ASSOCIATIONS AIXOISES	ASSOCIATIONS NON AIXOISES	ENTREPRISES
Cafétéria	20.00 €	40.00 €	60.00 €
Salle vidéo (matériel audio/vidéo inclus)	31.00 €	62.00 €	93.00 €
Grande salle	102.00 €	204.00 €	306.00 €
Supplément Cuisine	40.00 €	80.00 €	120.00 €
Ensemble du Centre	204.00 €	408.00 €	612.00 €
Forfait technique* redevable également pour les mises à disposition gratuites	54.00 €	107.00 €	107.00 €
Forfait vaisselle	20,00 €	51.00 €	51.00 €
Forfait journée supplémentaire « Ensemble »	51.00 € par jour	102.00 € par jour	102.00 € par jour

*lumière, son, montage estrade...

LOCATION DE MATERIEL

MATERIEL	CAUTION	LOCATION
1 Tables + 2 bancs (base)	16,00 €	Gratuit
Grilles	50,00 €	Gratuit
Panneaux	50,00 €	Gratuit
Barrières	Gratuit	Gratuit

- Matériel non transporté pour les particuliers

SPECTACLES CENTRE CULTUREL JACQUES PREVERT

↪ plein tarif adulte	9,00 €
↪ réduit (collégiens, étudiants, demandeurs d'emploi et abonnés)	6,00 €
↪ scolaires (6-12 ans)	3,00 €
↪ Enfants (- 6ans) Sauf pour les spectacles jeunes publics	gratuit
↪ spectacles jeunes publics :	
↪ enfants – 12 ans	2,00 €
↪ adultes accompagnateurs	4,00 €
↪ conférence	6,00 €
↪ exposition	3,00 €
↪ cinéma	1,00 €
↪ carte d'abonnement (nominative et valable 1 an)	8,00 €
↪ FESTHEA (valable pour la durée du festival)	
↪ 1 spectacle	5,00 €
↪ forfait 1 jour	8,00 €
↪ forfait 2 jours	15,00 €

INTERVENTIONS DES SERVICES MUNICIPAUX

MATERIEL : TARIF HORAIRE

↳ Tractopelle (chauffeur en supplément)	37,60 € HT
↳ Fourgon (chauffeur en supplément)	8,86 € HT
↳ Véhicule type fourgonnette (chauffeur en supplément)	6,70 € HT
↳ Tondeuse auto portée (chauffeur en supplément)	37,60 € HT
↳ Tracteur REFORM (chauffeur en supplément)	20,09 € HT
↳ Nacelle élévatrice (chauffeur en supplément)	14,41 € HT
↳ Camion benne (chauffeur en supplément)	14,41 € HT
↳ Tracteur/épareuse (chauffeur en supplément)	41,20 € HT

MAIN D'OEUVRE : TARIF HORAIRE

↳ Technicien	31,50 €
↳ Adjoint Technique	23,30 €
↳ Agent de Maîtrise	25,20 €

MAIN D'OEUVRE : FORFAIT

↳ Agent d'astreinte	33,00 €
---------------------	---------

VENTE DE REPAS AU CCAS

Repas vendu au CCAS dans le cadre du service de portage de repas à domicile

TARIF HORS TAXES

5,96 €

ADMINISTRATION GENERALE

Edition d'étiquettes autocollantes à partir des listes électorales
(toute centaine commencée sera facturée)

TARIF Exonéré de TVA

2,50 €
pour 100

Transmission fichier sous format dématérialisé
(fourniture du CD vierge par le demandeur)

gratuit

CATEGORIE 1 : « Maison avec jardin visible de la rue »

Monsieur et Madame Alain et Bernadette TIGOULET - 37 rue Chateaubriand (1 chèque cadeau de 20€)
Madame Ginette CLAVEAU -50, rue Raymond Poincaré (1 chèque cadeau de 20€)
Monsieur René BERTRAND – 13 impasse Garrigou-Lagrange (1 chèque cadeau de 20€)
Madame Gilberte PATELOU – 11 impasse Honoré de Balzac (1 chèque cadeau de 20€)
Monsieur Gérard PUYRAUD - 4 impasse Auguste Renoir (1 chèque cadeau de 20€)
Madame Ginette MONTELUS - 5 rue Guynemer (1 chèque cadeau de 20€)
Madame BORDES Julia -32, Avenue Pasteur (1 chèque cadeau de 20€)

CATEGORIE 3 : « Balcon ou Terrasse fleuries »

Mme Thérèse THARAUD- 16, rue des Grangettes (1 chèque cadeau de 20€)
Madame Gilberte PATELOU- 11 impasse Honoré de Balzac (1 chèque cadeau de 20€)
Madame Bernadette DAUTRIAT – 11 avenue Saint Amand (1 chèque cadeau de 20€)

CATEGORIE 4 : « Fenêtres ou Murs Fleuris »

Madame Elisabeth CARREAUD – 4 avenue François Mitterrand (1 chèque cadeau de 20€)

CATEGORIE 7 : « Parcs Fleuris »

Monsieur Jean-Marie GERMAIN – 4 rue du Portail (1 chèque cadeau de 20€)
Madame Ginette CLAVEAU -50, rue Raymond Poincaré (1 chèque cadeau de 20€)

CATEGORIE 9 : « Jardins particuliers et cours intérieures »

Madame Geneviève DEFAYE – 18, Avenue Saint Amand (1 chèque cadeau de 20€)
Madame BORDES Julia -32, Avenue Pasteur (1 chèque cadeau de 20€)

CATEGORIE 10 : « Potager visible de la rue »

Madame Yolande COTTAZ – 10 avenue Saint Amand (1 chèque cadeau de 20€)
Monsieur Jean REIX – 7, Impasse Garrigou LAGRANGE (1 chèque cadeau de 20€)

A valoir pour l'achat de plants ou graines de fleurs, plantes, cache-pots, vases, fleurs chez les commerçants